

Ministère de l'Industrie  
des Mines et de l'Artisanat 2dc

Correspondance

7 p

411011980

MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
B.P. 73 KIGALI.

N° 2136 /08/04.22/85

*Handwritten: ghanit*

A traiter par .....

Date entrée : *7-10-85*

N° Classement *19675708*

Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
et Développement Communal  
KIGALI.

Monsieur le Ministre de la Défense  
Nationale  
KIGALI.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et des Forêts  
KIGALI.

Monsieur le Ministre des Travaux  
Publics et de l'Energie  
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie  
d'un rapport d'une réunion de concertation sur les zones,  
réservées de Nyungwe qui s'est tenue le 31 juillet 1985  
au service des mines.

La rencontre avait pour but de faire  
connaître les projets qui désirent exploiter lesdites zones,  
la nature des travaux qu'ils comptent effectuer ainsi que  
la délimitation géographique des activités afin de pouvoir  
rélever les cas d'interférence ou d'incompatibilité.

*Handwritten: que d  
10*

En effet, la forêt de Nyungwe est ré-  
servée depuis 1931 à la conservation de la nature et toute  
activité devrait y être interdite ou réglementée; l'Etat-  
Major de l'Armée a besoin de champs d'entraînement qui sont  
généralement considérées comme des zones dangereuses;  
le projet de recherche de l'or (Fonds Autorenouvelables)  
va bientôt commencer les travaux dans cette région; des  
associations artisanales introduisent des demandes de  
permis d'exploiter l'or dans les zones qui appartiennent  
parfois à plusieurs de ces projets.

La carte jointe a été composée à partir  
d'éléments d'échelles différentes et d'époques différentes,  
à défaut de mieux. Aussi, chaque département concerné par  
le problème est-il prié de contribuer à la correction en  
fournissant les modifications au tracé, les coordonnées  
géographiques du ressort de son projet, la description  
physique des contours et la toponymie.

Ces détails seront nécessaires à la mise  
en application des lois notamment lorsque nous ferons appel  
aux autorités locales pour expliquer à la population les  
instructions appropriées.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.
- Monsieur le Directeur de l'ORTPN KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT  
NGIRIRA Mathieu

*Handwritten signature: Ngirira Mathieu*

REUNION DE CONCERTATION INTERMINISTERIELLE SUR LES  
ZONES RESERVEES DE NYUNGWE DU 31 JUILLET 1985

- Participants:
- Monsieur ZIGIRABABILI Joseph, Directeur des Mines et des Carrières, Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat B.P. 73 KIGALI, Président de la réunion,
  - Monsieur BICAMUMPAKA J. Bosco, Chef de Projet "Recherches Minières" B.P. 445 - KIGALI.
  - Major BEM GATSINZI Marcel, représentant de l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise B.P. 85 KIGALI.
  - Monsieur RUGABIRA Dan, Chef de Division "Programmation et Aménagements Forestiers" Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, et des Forêts B.P. 621 KIGALI.
  - Monsieur NYAMACUMU Athanase, Chef de section des Parcs Nationaux, Sites et Aménagements, ORTPN
  - Monsieur NYAKAZUNGU Ignace, Chef de Division "Artisanat Minier", Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat B.P. 73-KIGALI, Rapporteur.

La réunion a commencé à 9h 30. Le Ministère de l'Intérieur n'a pas pu se faire représenter.

Le Président, Monsieur ZIGIRABABILI Joseph a ouvert la réunion en remerciant les participants, pour la ponctualité et l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'étude des problèmes relatifs aux zones réservées.

L'objet de la réunion, a-t-il poursuivi, est de prendre connaissance des différents projets de la région de Nyungwe, issus des différents services, de noter la nature des travaux à effectuer, ainsi que la délimitation des zones demandées par chaque projet.

Pour les projets connus dans la région de Nyungwe, nous pouvons noter:

- 1° le projet UNRF -Fonds Auto renouvelable des Nations-Unies pour l'exploration des Ressources Naturelles, qui a pour objectif la recherche de l'or.
- 2° les domaines militaires destinés à l'entraînement (KUWASENKOKO et KARAMBA)
- 3° le projet "Conservation et Aménagement de la Forêt Naturelle de Nyungwe" concernant le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et des Forêts ainsi que l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux.

.../...

Si quelqu'un peut nous signaler d'autres nous pourrions en prendre note. Nous allons voir la présentation de chacun des projets et relever les problèmes que pose leur existence et rendre compte à des instances plus habilitées.

#### I. Le projet UNRF

Monsieur BICAMUMPAKA Jean Bosco, Chef de Projet "Recherches Minières" précise que le Fonds Autorenouvelable des Nations-Unies pour l'Exploration des Ressources Naturelles s'occupera de la recherche et non de l'exploitation de l'or.

L'or est connu dans Nyungwe depuis 1928. Il s'agit d'or alluvionnaire non exploitable industriellement et dont on cherche l'origine.

Les travaux préliminaires ont trouvé des indices importants à KAMIRANZOVU, NTEDEZI, KARAMBA et TANGARO.

On a fait des sondages et trouvé la minéralisation à  $\pm$  150 m de profondeur. Mais l'évaluation des quantités est très coûteuse: à titre d'exemple 1000 m de sondage coûtent 7 millions. Une firme américaine a fait des travaux d'estimation et a fait un rapport positif: des contacts favorables ont été identifiés. Reste l'évaluation économique.

Par le projet du Fonds Autorenouvelable, nous allons opérer un investissement de 250 millions; si le potentiel est suffisant on poursuivra, si non on va abandonner

Les travaux seront limités et n'auront aucun impact sur l'environnement.

D'ailleurs depuis qu'on fait des recherches, les conservateurs de la Nature auront à peine remarqué notre présence.

Ces travaux consistent dans:

- la géochimie des roches, où l'on prélève quelques échantillons pour l'analyse au laboratoire
- les mesures géophysiques (magnétisme, résistance électrique...)
- les tranchées de 80 cm de largeur, et de longueur variable jusqu'à  $\pm$  100 m.
- les sondages: envoi de tuyau dans le sol avec tête en diamant avec godet pour prendre les échantillons à la profondeur voulue et dans différentes couches.

Les quelques travaux qui puissent avoir un effet sur l'environnement sont les tranchées. Mais là encore ça ne sera pas significatif. L'environnement ne sera perturbé que lorsque on arrivera sur un gisement important dont il sera question d'estimer les réserves. Si le cas arrive, le Gouvernement au vu d'un rapport circonstancié pourra se prononcer sur le choix entre l'exploitation de l'Or et les travaux de tout autre projet.

.../...

- La délimitation du projet U.N.R.F:

- Les zones d'exploration

Le contour est défini par le polygone que vous voyez sur la Carte (voir Annexe); nous sommes partis du point le plus à l'est (PINDURA) et pour chaque point nous avons fixé des coordonnées géographiques. Ce contour représente les zones d'exploration. Au fur et à mesure des recherches, on abandonnera des endroits où on est certain de ne rien trouver, jusqu'à ne garder qu'un polygone plus réduit. Après 3 ans, il ne restera pas plus de 75% de la superficie et après 5 ans il ne restera pas plus de 50%.

- Les zones d'opérations se trouvent vers Rubyiro, Bunyerere, KAMIRANZOVU (à l'intérieur du polygone) c'est là qu'on espère trouver le plus de minéralisation et nous allons y concentrer les travaux. Les autres zones d'opérations sont NTENDEZI et KARAMBA.

## 2. Les Zones Militaires

En mars 1985, dit Monsieur ZIGIRABABILI, nous avons voulu survoler la zone par avion mais à cause du mauvais temps, nous n'avons pu le faire. Nous avons cependant continué par route et fait 2 réunions à KARAMBA et à GIKONGORO.

Le représentant de l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise, le Major BEM GATSINZI Marcel, a d'abord précisé que dans la forêt de NYUNGWE, deux zones KUWASENKOKO et KARAMBA, avaient été cédées par le MINAGRI respectivement en 1980 et 1981. Toutes ces deux zones ne sont pas encore définitivement délimitées.

### a. Zone de KUWASENKOKO

Cette zone partait initialement du sommet NGABWE jusqu'à la frontière SUD, en excluant les routes PINDURA-BWEYEYE et Gikongoro-Cyangugu et s'étendant au NORD et au SUD de celle-ci. Voir carte en annexe. Mais dans la pratique elle part du mamelon de KUWASENKOKO (au SUD du pont KUWASENKOKO).

Elle forme deux secteurs circulaires de plus ou moins 14 Km de rayon et s'éloigne de la route principale GIKONGORO-CYANGUGU, et celle de PINDURA-BWEYEYE, et de lisière de la forêt de 1 Km pour la sécurité de la population. Les limites exactes devront être déterminées sur le terrain.

La zone au NORD de la route n'est pas encore aménagée, tandis que celle au SUD de la route l'est déjà et les entraînements y ont commencé. Comme les entraînements seront principalement orientés aux armes anti-aériennes, les travaux d'aménagement ont consisté seulement en la réfection d'une route d'accès (qui existait d'ailleurs) et en la construction d'une petite piste d'envol de  $\pm$  50 m, pour un petit avion d'entraînement. Les autres travaux qui peuvent y être faits sont l'aménagement de champs de tirs pour les armes à tir tendu, consistant au dégagement d'une zone de 50 m de largeur sur 300 à 400 m de longueur en profitant des clairières déjà existantes. Les herbes NE seront PAS touchées, seuls quelques arbres et buissons gênant la vue peuvent être enlevés.

b. Zone de KARAMBA

Elle part de la route vers la vallée de TANGARO, et devra englober certains sommets pour bien matérialiser les limites sur le terrain.

Une zone aux abords SUD de la route KARAMBA-CYANGUGU sera réservée aux campements uniquement avec quelques infrastructures permanentes. Les campements chinois y érigés ont été négociés pour être cédés à l'Armée Rwandaise.

Le restant du domaine militaire sera organisé pour l'exécution des tirs aux armes légères et lourdes à tirs tendus et aux armes à tirs courbes. Une équipe du génie militaire est sur place et a déjà procédé à la première phase de délimitation de la zone militaire en plaçant 3 balises sur les sommets du NYAMUNUMBA.

Le procédé sera poursuivi vers les autres sommets NTANGO à l'EST, GAKUNGU et MUKAMBA à l'OUEST de la zone.

Les travaux de cette première phase consistent donc en la matérialisation des limites sur le terrain par défrichement de périmètres d'une vingtaine de mètres de diamètre sur les sommets et installation de balises.

Ensuite, on procédera à une photographie aérienne de la zone pour reporter cette délimitation sur cartes ou photos aériennes à la cartographie. Dans cette première phase ont été aménagés deux champs de tirs à partir de clairières existant naturellement dans la forêt.

Quelques travaux de défrichement NE dépassant PAS 50 mètres de profondeur ont été exécutés pour porter les distances de tirs à des longueurs respectivement de 200 m et 400 m.

Une zone d'impacts pour tirs Mortier a été choisie à environ 1 Km à l'EST de ces clairières. Dans ce cas, il a fallu prévoir le défrichement des buissons d'un espace d'environ 80 mètres sur 50 dénudé naturellement.

Deux autres zones d'impacts des tirs Mortiers lourds seront choisies à environ 5 Km au SUD-EST de la route et sur les flancs de la TANGARO,

Ces zones seront également dégagées afin que les bombes puissent exploser à leur impact au sol et que la recherche de projectiles NON explosés soit possible.

L'occupation du domaine militaire serait d'une fréquence approximative d'une fois par trimestre.

Pendant ces périodes de tirs avec munitions réelles, toutes activités de recherche ou d'exploitation devraient être suspendues.

Des plus, il est nécessaire d'interdire en permanence toute traversée ou occupation des zones d'impacts définies ci-dessus car **inmanquablement** des projectiles NON explosés s'y trouveront enfouis dans le sol et pourraient causer des accidents au moindre coup de pioche.

Le Commandant de l'Unité contacterait le responsable des recherches de l'or pour suspendre les activités et évacuer la zone militaire pour la durée des entraînements.

.../...

### 3. Les ZONES MINAGRI/ORITPN

Monsieur RUGABIRA Dan, représentant du Ministère de l'Agriculture fait remarquer que la forêt de Nyungwe est réservée depuis 1931,

On a fait une étude de la Forêt pour fixer les centres d'intérêt puis un rapport et un plan d'action sont sortis en 1984 après une mission d'évaluation.

- Une grande zone de réserve intégrale part de la route de PINDURA-Bweyeye vers l'ouest. Rien ne doit y être fait. (Cartes R1, R2, R3...)
- Dans la zone 4 du plan  
On fera une ceinture de forêt (plantation d'arbres) pour limiter le contour.  
Un inventaire forestier sera fait qui déterminera les zones riches et les zones pauvres. Puis les travaux d'aménagement (inventaire, enrichissement, protection) vont durer 15 ans.
- La zone 1 (forêt, pointe N.E.)  
On fera une ceinture, des travaux d'aménagement, enrichissement.
- La zone 2 (vers GIKONGORO NE de la forêt), on fera également des boisements tampon

A la question de savoir si la forêt sera occupée en permanence, le représentant du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et des Forêts a signalé que notamment dans la zone 4, il y aura des gens chaque jour sauf les week-ends. Le Major GATSINZI propose une coordination entre le Cdt d'unité et le Chef de projet pour voir les horaires et les travaux compatibles, puisque les 2 services visent une même zone.

A la question de savoir si cette zone pourrait être déplacée, ailleurs dans la zone de réserve par exemple, le représentant du Ministère de la Défense Nationale a fait remarquer que c'est justement cet endroit qu'on avait trouvé propice aux exercices d'entraînement.

Monsieur RUGABIRA Dan précise que les travaux vont commencer l'an prochain, le financement est disponible.

.../...

En conclusion

- Le MINIMART demandera l'autorisation au MINAGRI avant de commencer les travaux. Un guide du MINAGRI accompagnera les gens du Fonds sur le terrain, il faudra alors spécifier les opérations à faire dans la forêt.
- Pour la réserve intégrale, près de la route de Bweyeye, il n'y a pas de problèmes avec les opérations militaires.
- Pour les zones 1,2 et 4 il faudra des consultations entre MINADEF et MINAGRI.
- Pour toutes les correspondances, il faudra réserver des copies aux services concernés.
- Le MINADEF fera mieux d'écrire à MINAGRI pour demander l'autorisation de défrichements (art. 84 d'un projet de loi en cours d'étude). Déjà la loi existante (arrêté royal de 1931) consacre cette forêt à la conservation de la Nature.
- On propose aux instances habilitées de définir une politique de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Cette politique permettrait de juger tous les problèmes d'occupation de terrains, aménagements, titres fonciers, concessions, terrains d'essais, etc... des espaces à vocation spéciale et des zones réservées. Elle pourrait trancher en cas d'interférences d'intérêts économiques.
- Les points de chauvauchements des projets MINIMART, MINADEF sont la vallée de TANGARO ainsi que la crête TANGARO-NYUNGWE. Il faudra chercher des arrangements horaires.
- La délimitation précise sur Carte du projet MINAGRI/ORITPN n'est pas facile. On attend la Carte au 1/50.000 qui est en cours de réalisation à la Cartographie. (MINITRAPE).

La réunion s'est terminée à 12h30'.

ZIGIRABABILI Joseph  
Président

Fait à Kigali, Le 2/09/1985  
NYAKAZUNGU Ignace  
Rapporteur.